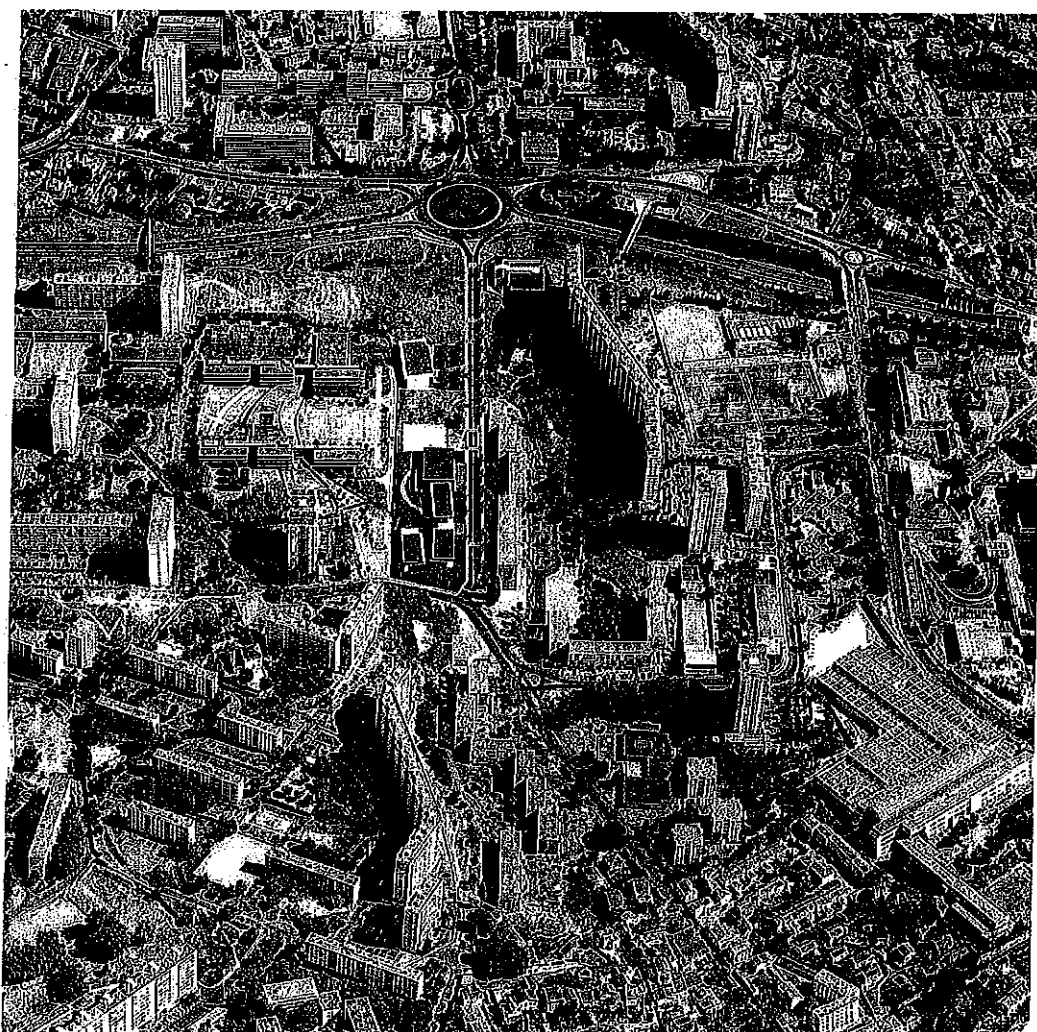




Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Développement et Aménagement du Territoire
Direction de Pôle Infrastructures et Déplacements
Direction des Infrastructures
Service des Opérations d'Aménagement

REALISATION DE LA TRAME VIAIRE DU VALLON DE MALPASSE A MARSEILLE (13^{ème} arrondissement)



BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

SOMMAIRE

1) Les principes de la concertation

- 1.1 Introduction
- 1.2 Rappel du cadre réglementaire
- 1.3 Contenu du bilan

2) Le déroulé de la concertation

- 2.1 Généralités
- 2.2 Ouverture de la concertation
- 2.3 Bilan de la concertation
 - 2.3.1 - Introduction
 - 2.3.2 - Thèmes abordés
 - 2.3.3 - Synthèse de la concertation
 - 2.3.4 - Les suites données à la concertation

Pièces annexées :

- Annexe 1 : Délibération n° VOI 009-160/12/CC du 13 février 2012
- Annexe 2 : Revue de presse
- Annexe 3 : Documents (plaquette et panneaux) à la disposition du public
- Annexe 4 : Copie des registres de concertation publique

1) Les principes de la concertation

1-1 Introduction

D'importants travaux sont en cours dans le Vallon de Malpassé : il s'agit du ~~Projet de Renouvellement Urbain (PRU), qui entre dans le cadre des grands chantiers de~~ l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine). Ce projet vise à transformer le quartier de Malpassé en l'ouvrant sur l'extérieur, en développant l'activité économique localement et en renouvelant l'habitat.

Conformément au Code de l'Urbanisme, la Communauté Urbaine a délibéré le 13 février 2012 pour lancer la concertation préalable à la réalisation de la trame viaire du Vallon de Malpassé.

1-2 Rappel du cadre réglementaire

Conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, la Communauté urbaine a organisé une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

La concertation s'est déroulée du 26 juin 2012 au 26 juillet 2012. Elle avait pour objet de présenter les grandes caractéristiques du projet, de recueillir les avis des acteurs locaux, des usagers, des riverains et de toute personnes concernée. Elle s'inscrit également dans la perspective d'une enquête publique ultérieure.

1-3 Contenu du bilan

Le bilan de la concertation du projet de réalisation de la trame viaire du Vallon de Malpassé fait la synthèse de tous les échanges et des contributions du public, permet l'information sur son déroulement, ainsi que les orientations données au projet.

2) Le déroulé de la concertation

2-1 Généralités

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a acté, par délibération n° VOI 009-160/12/CC adoptée lors de sa séance du 13 février 2012, le lancement de la concertation préalable relative à la réalisation de la trame viaire du projet de rénovation urbaine du vallon de Malpassé.

Les modalités de déroulement de cette dernière étant les suivantes :

- ❖ Modalités de la concertation préalable énoncées par voie de presse,
- ❖ Tenue d'une réunion publique de lancement au Centre social du vallon de Malpassé,
- ❖ Exposition publique à l'aide de panneaux de présentation sur trois sites :
 - au siège de l'institution : 58, Bd. Charles Livon – 13007 MARSEILLE,
 - à la Mairie du 7^{ème} secteur (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements) : 72, rue Paul Coxe - 13014 MARSEILLE,
 - au centre social de Malpassé : 7, avenue Saint Paul – 13013 MARSEILLE.

La durée de l'exposition était de un mois sur chaque site, un registre par site d'exposition a été mis à la disposition du public pour qu'il puisse apporter ses observations.

La concertation préalable a été annoncée par parution d'avis publics dans la presse, le 25 juin 2012. Les dates d'exposition allant du 26 juin au 26 juillet 2012 inclus.

2-2 Ouverture de la concertation préalable

Une réunion publique d'informations s'est tenue le jeudi 05 juillet 2012 à partir de 18 h 00 dans les locaux du Centre Social de Malpassé : 7, avenue Saint Paul – 13013 MARSEILLE.

La séance était présidée par Monsieur Garo OVSEPIAN – Maire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

La participation du public a été de l'ordre d'une trentaine de personnes.

La séance est ouverte par Monsieur Garo OVSEPIAN qui expose le besoin de rénovation du site du vallon de Malpassé ainsi que le programme des aménagements envisagés.

Généralités

Le vallon de Malpassé fait l'objet d'une convention pour la réalisation d'un programme ANRU qui permet de rénover et redynamiser le quartier. Ce site bordé au nord par la voie rapide L2, est occupé par des groupes de logements à loyers modérés datant des années soixante dix qui seront reconstruits ou réhabilités.

De nouveaux aménagements ont été réalisés durant l'année 2011 dans le fond du vallon, ils concernent la création de bâtiments à usages divers tels que maison de retraite, centre médical, maison des solidarités, bureaux et de la rue Raymonde Martin pour desservir ces activités et relier le vallon de Malpassé au quartier du merlan et aux facultés de Saint Jérôme.

Le projet

Le projet, objet de la concertation préalable, porte sur la création de voies adaptées à la nouvelle trame du secteur, la réhabilitation des voiries existantes et l'aménagement d'espaces et cheminements piétonniers.

Les voies nouvelles sont la voie des Lauriers et la traverse des Cyprès et la rue du Stade.

- ✓ Voie des lauriers : cette voie prend racine en partie haute de la rue Raymonde Martin au niveau du débouché de la future voie parallèle à la L2 Nord et remonte en direction de l'extrémité sud du bâtiment d'habitation des Lauriers pour se raccorder à la rue d'Entremont. La largeur de la plateforme dédiée est de 16,50 m, elle se répartie, en un trottoir arboré de 3,50 m, une chaussée à double sens de circulation d'une largeur totale de 6,50 m, un stationnement longitudinal de 2,00 m de large bordé par un cheminement piétonnier de 1,50 m et enfin d'une piste cyclable de 3,00 m.
- ✓ Traverse des Cyprès : cette voie relie la place dite des Cèdres à la traverse des Cyprès existante qui abouti sur l'avenue Alphonse Daudet quartier de Saint Just. Le profil en travers de cette voie se compose d'une piste cyclable de 3,00 m, d'un cheminement piétonnier de 1,50 m bordant une zone de stationnement arborée de 2,50 m puis de la chaussée à double sens de circulation de 6,00 m et enfin d'un cheminement piétonnier de 2,50 m. La largeur totale de la plateforme utile est de 15,50 m.
- ✓ La voie du Stade Ouest et Nord : elle longe les équipements sportifs de la Ville de Marseille depuis la rue d'Entremont puis revient vers le Bd Lavéran en longeant le terrain de la piscine. Cette voie a une assise utile de 12,00 m composée d'un trottoir de 2,00 m, d'une voie de roulement de 6,00 m, d'un stationnement longitudinal de 2,00 m bordé d'un trottoir de 2,00 m.

Les voies réhabilitées sont la rue Marathon, le bas de la rue saint Paul, le Bd Bouge, la rue d'Entremont.

Deux cheminements piétonniers reliant la place des Cèdres au plateau des Lauriers permettent de franchir le dénivelé important séparant ces deux sites du quartier.

Les espaces laissés libres dans le fond du vallon seront traités en places publiques, terrains de jeux pour enfants, cheminements piétonniers.

Après cet exposé, la parole est donnée à l'assistance qui s'exprime sur le sujet. Des remarques sont faites et questions posées sur la création de la traverse des lauriers par plusieurs participants à la réunion. Le reste des aménagements de la trame viaire ne sont pas sujet à des questions ou remarques.

Après ces échanges le maire d'Arrondissement clos la séance et invite les citoyens à apporter leurs avis sur les registres mis à leur disposition.

2-3 Bilan de la concertation

2.3.1 – Introduction

Sur les registres mis à la disposition du public, il a été formulé vingt trois observations réparties ainsi :

- 23 à la Mairie de secteur,
- 0 au siège de l'institution,
- 0 au centre social de Malpassé.

Ces observations ont abordé sept thèmes liés entre eux et tous en rapport avec la création de la traverse des Cyprès.

Au niveau de l'appréciation sur les autres parties du projet d'aménagement de la trame viaire il n'y a pas de remarque.

2.3.2 – Thèmes abordés

Les thèmes abordés par le public sont indiqués et commentés ci-après dans l'ordre décroissant du nombre de commentaires portant sur des observations identiques :

L'ensemble des personnes qui se sont exprimées dans le registre de la mairie de Secteur habitent dans le secteur de la traverse des Cyprès existante.

➤ Insécurité :

C'est le thème qui est le plus abordé (21 remarques sur 23 personnes s'étant exprimées). La crainte des habitants étant de voir s'aggraver l'insécurité générale de cette partie du quartier situé entre Saint Just et Malpassé après la création de la deuxième partie de la traverse des Cyprès en direction du vallon de Malpassé.

➤ Débouché de la traverse des cyprès sur l'avenue Alphonse DAUDET :

Les remarques portent sur la capacité d'absorption de circulation de l'avenue Alphonse DAUDET qui est déjà très encombrée. Les riverains craignent que l'ouverture de la traverse des Cyprès apporte de fortes perturbations au niveau du carrefour Avenue DAUDET/ Traverse des CYPRES.

➤ Transit futur de la circulation, circulation actuelle et stationnement :

Ces trois thèmes liés entre eux sont évoqués de manière équivalente dans les courriers (13 et 14 remarques). Les habitants du quartier mettent en exergue l'étroitesse des rues environnantes avec un stationnement de plus en plus anarchique. Pour eux l'ouverture de la traverse des Cyprès qui apportera un surcroît de circulation n'est pas compatible avec la vie locale et aura des répercussions fortes sur les rues adjacentes.

➤ Nuisances sonores, pollution :

Ce thème en rapport direct avec la création de la traverse des Cyprès est évoqué par certains des pétitionnaires comme argument supplémentaire au refus de création de cette voie.

➤ Aménagement du carrefour de Malpassé :

Certains demandent ce qu'il advient de l'aménagement du Bd Bouge, Bd Gémy et giratoire au carrefour de Malpassé. Ce projet extérieur aux aménagements du vallon de Malpassé est présenté comme étant la solution au désenclavement du vallon de Malpassé et donc à la non création de la traverse des Cyprès.

➤ Remarques diverses :

Certaines personnes font des remarques sur la manière dont a été faite cette concertation car proposée en début de période estivale d'une part et d'autre part en considérant que la procédure n'a pas été suivie. Il y a une confusion de leur part entre concertation publique et enquête publique dont les procédures sont différentes. La procédure d'enquête publique étant plus règlementée que celle de la concertation préalable.

2.3.3 – Synthèse de la concertation

La population qui s'est exprimée habite exclusivement dans les rues adjacentes (rue Raphael, rue de la Margelle, Bd Nardy, Bd Gautier, etc.) à la traverse des Cyprès existante.

Ces personnes sont touchées actuellement par les problèmes d'insécurité, de circulation difficile et de stationnement sauvage. Elles craignent fortement que l'ouverture de la voie des Cyprès augmente leurs problèmes quotidiens et considèrent que cette création de voie n'est pas la solution unique au désenclavement du vallon de Malpassé car selon elles d'autres solutions peuvent être mises en œuvre.

En conclusion, le projet présenté à la concertation préalable n'a pas fait l'objet de remarque sauf en ce qui concerne la création de la voie des Cyprès qui fait l'objet d'une forte opposition de la part des riverains de la partie de cette voie déjà construite.

Dans le cadre de la poursuite des études, il faudra apporter des réponses aux remarques sur la création de la voie des Cyprès et se poser la question de son utilité réelle et de son devenir.

2.3.4 – Les suites données à la concertation

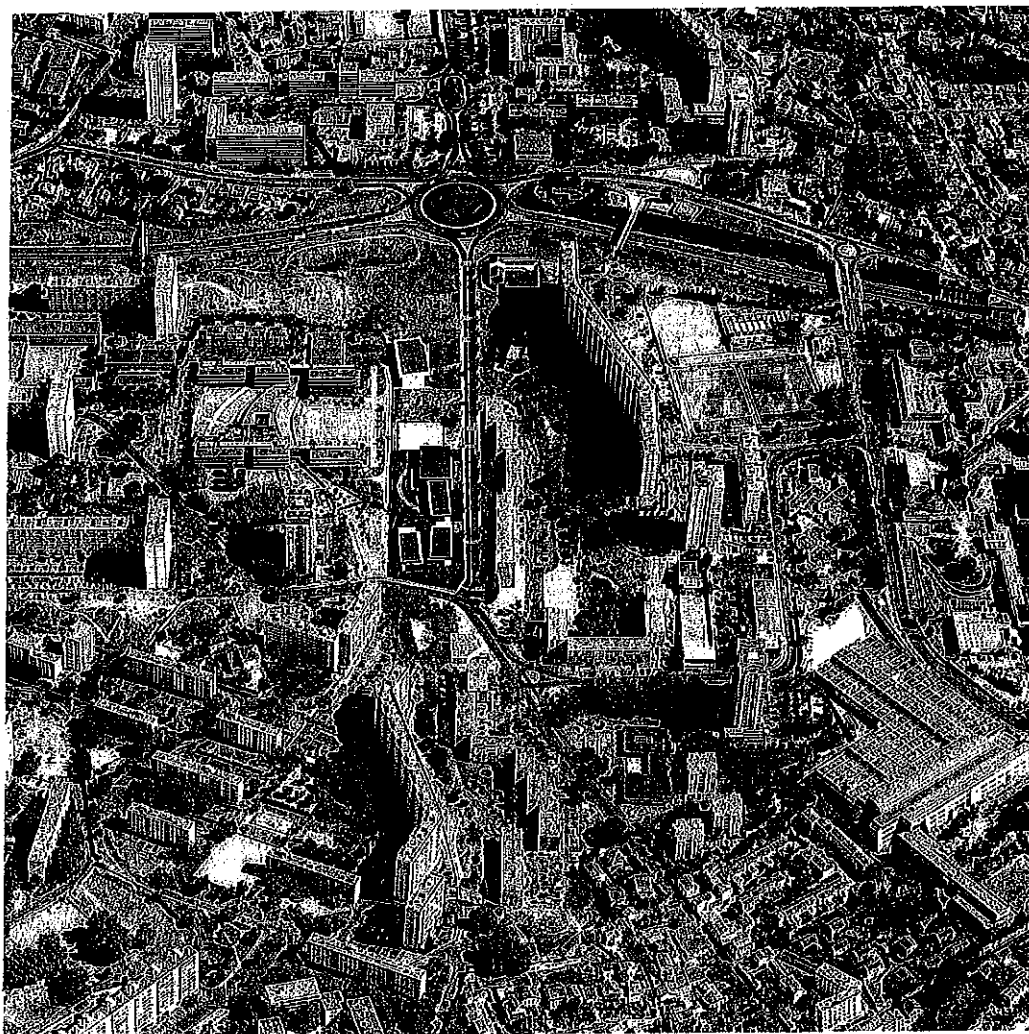
Pour répondre avec précisions aux questions posées par les habitants, des études, notamment sur la base de comptages, vont être menées.

Il convient de rappeler que l'ouverture de la traverse des Cypres répond à plusieurs objectifs :

- Une volonté d'ouvrir le quartier comme le font beaucoup d'autres. Dans le cas présent, le Vallon de Malpassé est ouvert vers le Nord, l'Est et l'Ouest, mais vers le Sud, seul le Bd Bouge relativement étroit permet cette transparence.
- Une bonne desserte du quartier et des espaces publics à tous, dans l'intérêt général.
- Sécuriser le secteur en permettant aux services de secours de pouvoir se déplacer en tous sens ; actuellement les véhicules de secours se retrouvent dans une impasse et ne peuvent pas accéder, voire poursuivre leurs investigations sans devoir faire des détours de plusieurs kilomètres.
- Aménager les abords des terrains laissés à l'abandon en espaces publics entretenus.

Ainsi, les études vont être poursuivies pour chercher des solutions qui seront présentées de nouveau à la population, soit dans le cadre de réunions de travail, soit dans le cadre d'une enquête publique. En effet, conformément à l'article R122-3 du code de l'environnement, l'autorité environnementale, saisie dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas, statuera sur la nécessité de soumettre le projet à enquête publique.

REALISATION DE LA TRAME VIAIRE DU VALLON DE MALPASSE A MARSEILLE (13^{ème} arrondissement)



Pièces annexées

Bilan de la concertation préalable

REALISATION DE LA TRAME VIAIRE DU VALLON DE MALPASSE A MARSEILLE (13^{ème} arrondissement)

ANNEXE 1 :

Délibération n° VOI 009-160/12/CC
du 13 février 2012



Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement du Territoire –
Direction de Pôle Infrastructures et Déplacement

Reçu au Contrôle de légalité le 7 janvier 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 009-160/12/CC

**■ Lancement de la concertation préalable pour la réalisation de la trame viaire du Vallon de Malpassé à Marseille (13^{ème} arrondissement).
DIFRA 12/7552/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Ville de Marseille met en œuvre un projet de renouvellement urbain du Vallon de Malpassé, dans le 13^{ème} arrondissement.

Le projet d'urbanisme retenu s'accompagne d'une nouvelle trame viaire et fait l'objet d'une convention au titre du programme de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Dans cette convention, MPM a en charge les aménagements ou création de voies.

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant l'initiative d'opérations d'aménagement, sont tenus de mettre en place avant d'arrêter leur décision, une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

L'objet de la présente délibération est l'approbation du lancement de la concertation préalable relative à la réalisation de la trame viaire du Vallon de Malpassé, selon les modalités suivantes :

- une réunion publique de lancement de concertation,
- une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Communauté Urbaine et de la Mairie de Marseille. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation,
- un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

A l'issue de cette concertation préalable, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine présentera le bilan de celle-ci devant le Conseil de Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 13 Février 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012

Considérant

- Qu'une concertation préalable est nécessaire pour la réalisation de la trame viaire du Vallon de Malpassé dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la concertation préalable portant sur la réalisation de la trame viaire du Vallon de Malpassé dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- une réunion publique de lancement de concertation,
- une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Communauté Urbaine, de la Mairie de Marseille et de la Mairie d'arrondissement concernée. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation,
- un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures administratives et à la constitution des dossiers de l'opération.

Pour Visa,
La Vice Présidente déléguée à la
Voirie et Grandes Infrastructures routières

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 13 Février 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012

Bilan de la concertation préalable

REALISATION DE LA TRAME VIAIRE DU VALLON DE MALPASSE A MARSEILLE (13^{ème} arrondissement)

ANNEXE 2 :

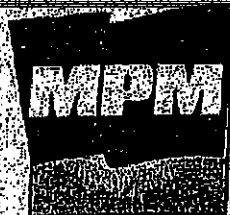
Revue de presse



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTE URBAINE

Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement du Territoire –
Direction de Pôle Infrastructures et Déplacement

833119



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTE URBAINE

**RÉALISATION DE LA TRAME VIAIRE DU VALLON DE MALPASSÉ
À MARSEILLE (13^{ÈME} ARRONDISSEMENT)**

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de la délibération N° VOI 009-160/12/CC adoptée lors de sa séance du 13 février 2012, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole organise une concertation préalable sur le projet de réalisation de la trame viaire du Vallon de Malpassé à Marseille 13^{ème} arrondissement.

A cette occasion, des expositions permanentes de présentation de l'opération se dérouleront du mardi 26 au jeudi 26 juillet 2012.

- A la Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements (72, rue Paul-Coxe 13014 Marseille), salle 116, 1^{er} étage, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

- Au Centre Social de Malpassé, (7, avenue Saint-Paul 13013 Marseille), du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

- Ainsi qu'au siège de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (Palais du Pharo, 58, boulevard Charles-Livon, 13007 Marseille), du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Une réunion publique se déroulera le jeudi 05 juillet 2012 à 18h00 au Centre Social de Malpassé (7, avenue Saint-Paul 13013 Marseille).

Un registre sera mis à la disposition du public dans chacun des lieux d'exposition aux heures d'ouverture précitées et dans lequel chacun pourra formuler ses observations.

Bilan de la concertation préalable

REALISATION DE LA TRAME VIAIRE DU VALLON DE MALPASSE A MARSEILLE (13^{ème} arrondissement)

ANNEXE 3 :

Documents (plaquette et panneaux) à la disposition
du public



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTE URBAINE

Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement du Territoire –
Direction de Pôle Infrastructures et Déplacement

Reçu au Contrôle de légalité le 7 janvier 2013

TROIS NOUVELLES RUES SONT CREEES :

- 1 La « rue des Lauriers » permet de relier le vallon de Malpassé au plateau des Lauriers en passant au pied de la barre des Lauriers.
- 2 La traverse des Cyrès, voie actuellement en impasse, est prolongée jusqu'à la place des Cèdres. Cette rue permettra de rejoindre l'avenue Corot depuis le coeur de quartier.
- 3 La « rue du stade » desservira la barre des Lauriers depuis la rue d'Entremont jusqu'au boulevard Lavéran. Les parkings actuels seront restructurés par Habitat Marseille Provence.

LES AUTRES RUES SONT RENOVEES POUR PLUS DE SECURITE, ET NOTAMMENT :

- 4 Le boulevard Bouge, voie centrale qui longe la future esplanade des Cèdres,
- 5 Les rues d'Entremont et Marathon.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER

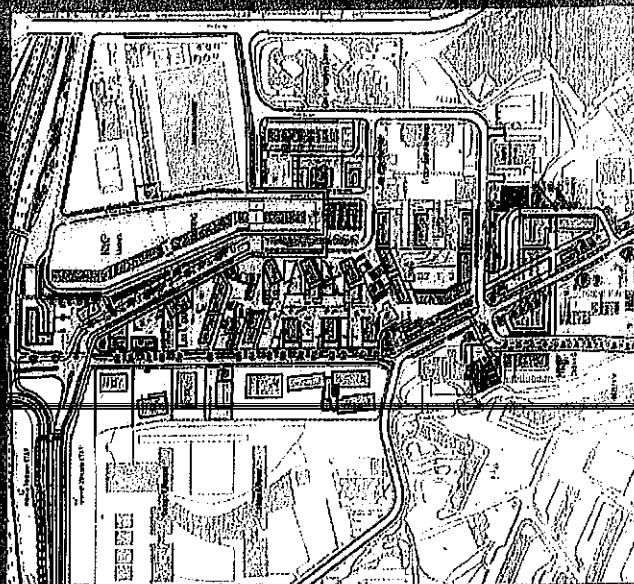
Le projet de renouvellement urbain vise à transformer ce quartier en l'ouvrant sur l'extérieur En développant l'activité économique et en renouvelant l'habitat

**UNE NECESSITE:
AMELIORER LES DEPLACEMENTS DANS
LE QUARTIER ET SON ACCESSIBILITE**

Plusieurs voies ou places sont en impasse (voie de desserte des logements, traverse des cyprès....). La voie U104 permet désormais un raccordement aisé au système routier. Bientôt cette rue deviendra un lieu de centralité accompagnant ainsi la transformation du site. L'ouverture vers l'extérieur doit être poursuivie.

LE VALLON DE MALPASSE

Aménagement des voiries
connexes du Programme de
Renouvellement Urbain



LA CONCERTATION PREALABLE

Du 26 juin au 26 juillet 2012, un dispositif d'information et de concertation sera mis en œuvre pour permettre aux habitants du quartier du Vallon de Malpassé de s'exprimer sur l'opportunité et les grandes caractéristiques du projet qui constitue un enjeu majeur pour la qualité de vie et l'attractivité du secteur



Suite aux études préliminaires le conseil communautaire de Marseille Provence Métropole a délibéré le 12 février 2012 afin de lancer la concertation préalable de la trame viaire du Vallon de Malpassé

L'objectif de la concertation

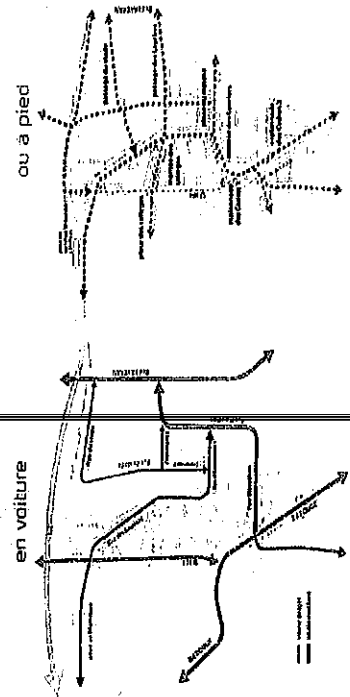
La concertation préalable conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, a pour objectif de présenter au public le projet de la Communauté Urbaine en cours de réflexion, de recueillir les avis des usagers, riverains et de toutes personnes concernées

FACILITER LES LIAISONS DANS LE QUARTIER

- Désenclavement des Lauriers et des Cédres sud
- Liaison vers le noyau villageois de Malpassé St Just via la traverse des Cypres
- Nouvelles possibilités de liaisons pour les transports en commun de la RTM en passant par la U104

CIRCULER À VÉLO OU À PIED

- Amélioration des accès piétons aux collèges depuis les Lauriers et St Jérôme (les Oliviers A)
- Maillage du quartier par les pistes cyclables; liaisons vers les noyaux villageois, vers Lavérin, Saint Jérôme...
- Voies et trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Des aménagements cyclables sur toutes les voies



DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ

- Place des Cédres : nouveau lieu de vie au centre du quartier devant le centre commercial et le centre social
- Place des Lauriers ouverte sur la voirie et le futur parvis de l'école Bouge
- Abords de l'école Bouge : traitement des accès en zone « 30 », sécurisation
- Place du collège: traitement sécurisé de la U104 devant la place permettant la traversée piétonne de la voie et de ralentir la vitesse des véhicules



PROPOSITIONS PAYSAGÈRES DES NOUVEAUX ESPACES PUBLICS



Vue depuis le carrefour « rue des Lauriers » - U104



Vue depuis le dessus du centre social

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

- A l'ouest de la barre des Lauriers, l'espace sera aménagé en restanques destinées à recevoir des jardins partagés.
- La place des Cédres cachera en souterrain un bassin de rétention pour les eaux de pluie. Ce dispositif permettra de lutter efficacement contre les inondations.
- Une fois les travaux de voiries publiques terminés, les bailleurs sociaux aménageront les zones de stationnement aux pieds des immeubles (Lauriers, Cédres sud, Genêts, Cypres): stationnement, espaces de proximité, éclairage...

CALENDRIER DE L'OPÉRATION

Concertation publique	Automne 2012	2 ^{ème} semestre 2013	Fin 2015
Enquête publique		Démarrage des travaux	Fin des travaux
		Livraison de la rue des Lauriers	

Une étude des impacts du projet est en cours. Elle sera présentée au public à l'automne 2012 dans le dossier d'enquête publique.

Comment s'exprimer?

Réunion Publique

Une réunion publique se déroulera le 05 juillet 2012 à 18h00 au Centre Social de Malpassé au 7 Avenue Saint-Paul 13013 Marseille.

Lieux d'exposition permanent du projet

Pendant toute la durée de la concertation, il sera possible de découvrir le projet et de noter ses remarques sur les registres disponibles:
 A la mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements 72 rue Paul Cuxe 13014 Marseille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
 Au centre social de Malpassé au 7 Avenue Saint-Paul 13013 Marseille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
 Au siège de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole Palais du Pharo 58 bd Charles Livon 13007 Marseille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

1/ Le vallon de Malpassé aujourd'hui

LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER

Le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Malpassé vise à transformer ce quartier en l'ouvrant sur l'extérieur, en développant l'activité économique localement et en renouvelant l'habitat.

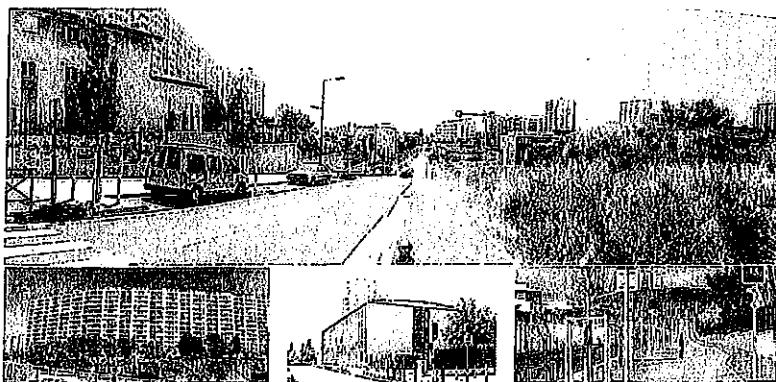
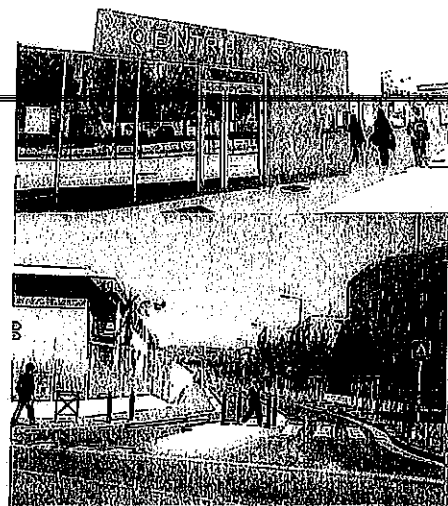
Ainsi, il est prévu:

- La démolition-reconstruction de logements locatifs sociaux ou leur réhabilitation (bâtiments des Cèdres par exemple),
- La construction de logements locatifs ou en accession à la propriété,
- La construction de nouveaux équipements et de bâtiments d'activité,
- La création de nouvelles voies et places publiques.

Le projet a démarré depuis quelques années et plusieurs opérations sont déjà réalisées. Parmi les plus importantes, on peut signaler:

- Le centre social de Malpassé, en fonctionnement depuis 3 ans,
- La voie nouvelle U104 (avenue Raymonde Martin), permettant de rejoindre le rond-point de Saint Jérôme (rond-point Père Wreslinsky),
- L'immeuble associatif Massabielle, la maison des solidarités du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, ouvert début 2012,
- La résidence personnes âgées et des cabinets médicaux bientôt ouverts,
- Les structures de petite-enfance,
- La démolition des immeubles Cèdres Nord M et N et de la propriété Garcia.

La poursuite du renouvellement du quartier nécessite la création de nouvelles voies et d'espaces publics de qualité: c'est l'objet de cette concertation publique.

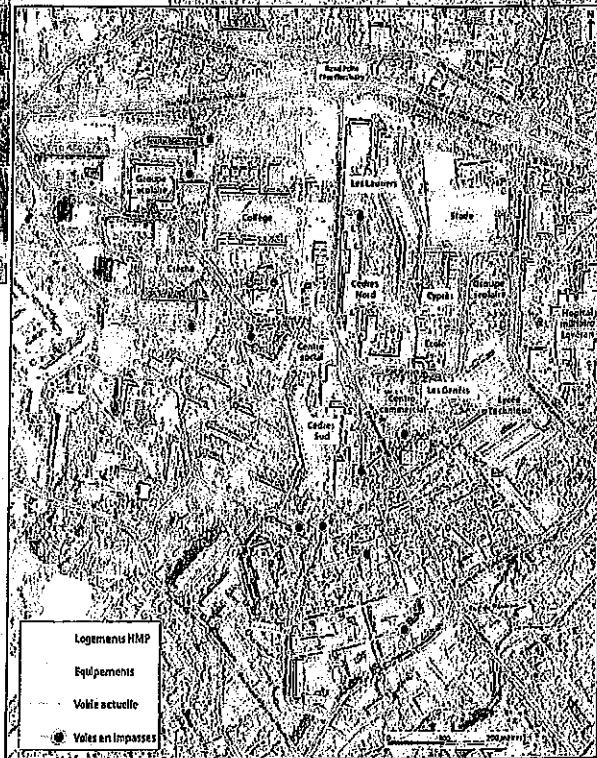


UNE NÉCESSITÉ: AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS DANS LE QUARTIER ET SON ACCESSIBILITÉ

Le quartier est marqué par le relief: le vallon de Malpassé est encadré par deux plateaux, à l'est le plateau des Lauriers et au sud-ouest celui de Bellevue-Corot. La topographie contraint fortement les liaisons est-ouest.

Plusieurs voies ou places sont en impasse (voies de desserte des logements, traverse des cyprès...) (carte ci-contre).

Avant l'ouverture de la U104, le quartier n'était accessible que par le boulevard Lavéran et l'avenue Saint Paul. La U104 permet désormais un raccordement aisé au système routier. Cette rue deviendra un lieu de centralité avec des équipements et bureaux, accompagnant ainsi la transformation du quartier. L'ouverture du quartier vers l'extérieur doit être poursuivie.



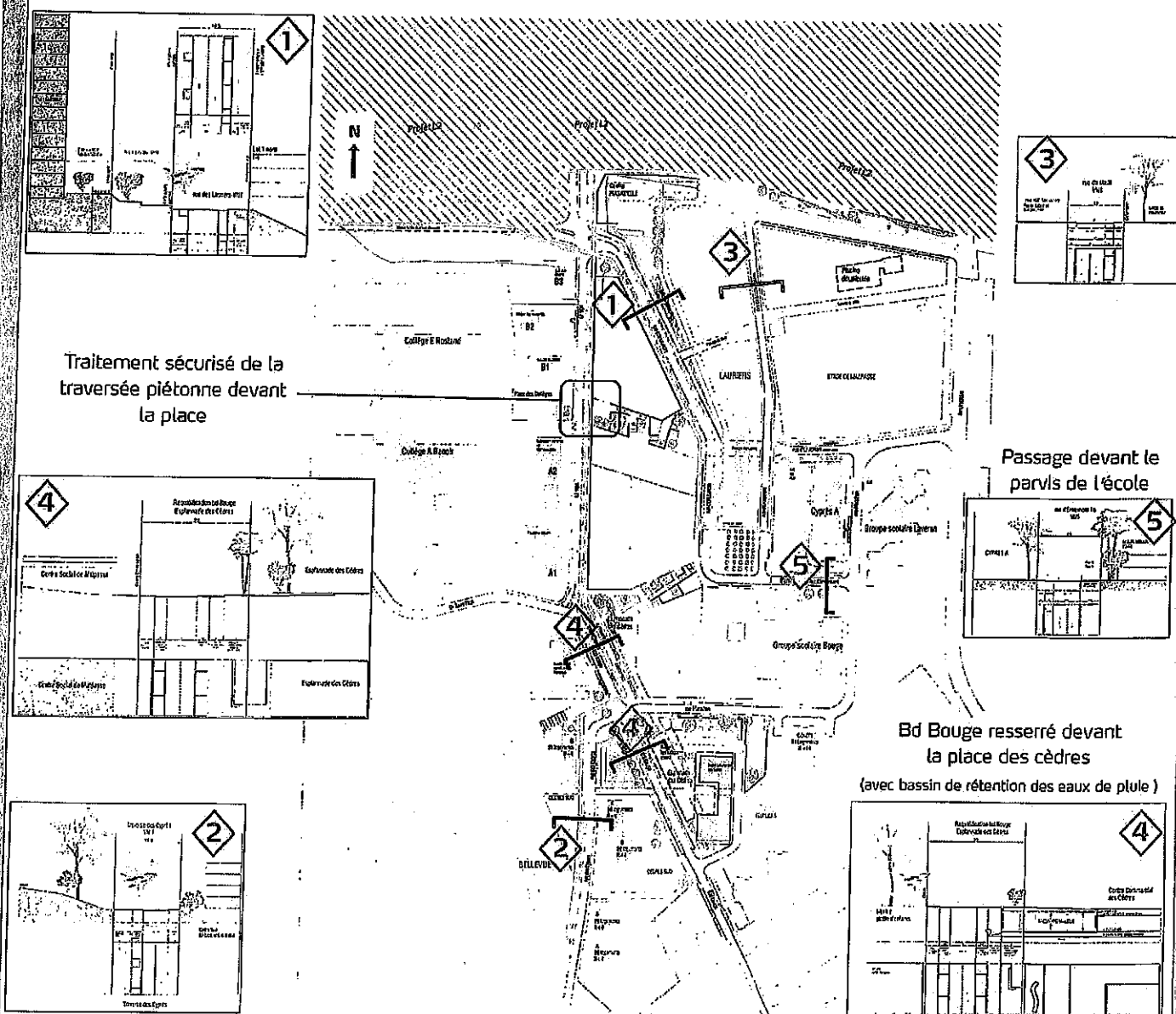
2/ Le projet de nouvelle trame viaire

TROIS NOUVELLES RUES SONT CRÉÉES :

- 1 La « rue des Lauriers » permet de relier le vallon de Malpassé au plateau des Lauriers en passant au pied de la barre des Lauriers.
- 2 La traverse des Cypres, voirie actuellement en impasse, est prolongée jusqu'à la place des Cèdres. Cette rue permettra de rejoindre l'avenue Corot depuis le cœur de quartier.
- 3 La « rue du stade » desservira la barre des Lauriers depuis la rue d'Entremont jusqu'au boulevard Lavéran. Les parkings actuels seront restructurés par Habitat Marseille Provence.

LES AUTRES RUES SONT RÉNOVÉES POUR PLUS DE SÉCURITÉ, ET NOTAMMENT :

- 4 Le boulevard Bouge, voie centrale qui longe la future esplanade des Cèdres,
- 5 Les rues d'Entremont et Marathon.



3/ Les effets du projet sur le quartier

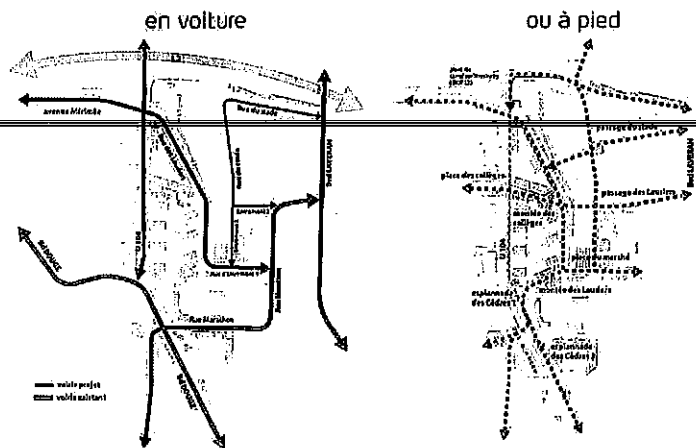
FACILITER LES LIAISONS DANS LE QUARTIER

- Désenclavement des Lauriers et des Cèdres sud
- Liaison vers le noyau villageois de Malpassé St Just via la traverse des Cypres
- Nouvelles possibilités de liaisons pour les transports en communs de la RTM en passant par la U104

CIRCULER À VÉLO OU À PIEDS

- Amélioration des accès piétons aux collèges depuis les Lauriers et St Jérôme (les Oliviers A)
- Maillage du quartier par les pistes cyclables: liaisons vers les noyaux villageois, vers Lavéran, Saint Jérôme...
- Voies et trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Des aménagements cyclables sur toutes les voies

LES NOUVEAUX CHEMINEMENTS...

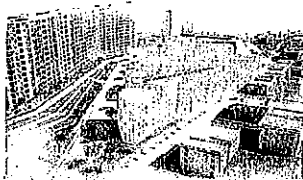


Vue depuis la place des collèges vers la barre des Lauriers:
proposition d'aménagement paysager

DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ

- Place des Cèdres : nouveau lieu de vie au centre du quartier devant le centre commercial et le centre social
- Place des Lauriers ouverte sur la voirie et le futur parvis de l'école Bouge
- Abords de l'école Bouge : traitement des accès en zone « 30 », sécurisation
- Place du collège: traitement sécurisé de la U104 devant la place permettant la traversée piétonne de la voie et de ralentir la vitesse des véhicules

PROPOSITIONS PAYSAGÈRES DES NOUVEAUX ESPACES PUBLICS



Vue depuis le carrefour « rue des Lauriers » - U104



Vue depuis le dessus du centre commercial



Vue depuis le dessus du centre social

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

- A l'ouest de la barre des Lauriers, l'espace sera aménagé en restanques, destinées à recevoir des jardins partagés.
- La place des Cèdres cachera en souterrain un bassin de rétention pour les eaux de pluie. Ce dispositif permettra de lutter efficacement contre les inondations.
- Une fois les travaux de voiries publiques terminés, les bailleurs sociaux aménageront les zones de stationnement aux pieds des immeubles (Lauriers, Cèdres sud, Genêts, Cypres): stationnement, espaces de proximité, éclairage...

Une étude des impacts du projet est en cours.

Elle sera présentée au public à l'automne 2012 dans le dossier d'enquête publique.

CALENDRIER DE L'OPÉRATION

Juillet 2012	Automne 2012	2 ^{ème} semestre 2013	MI 2014	Fin 2015
Concertation publique	Enquête publique	Démarrage des travaux	Livraison de la rue des Lauriers	Fin des travaux

Bilan de la concertation préalable

REALISATION DE LA TRAME VIAIRE DU VALLON DE MALPASSE A MARSEILLE (13^{ème} arrondissement)

ANNEXE 4 :

Copie des registres de concertation publique



**MARSEILLE
PROVENCE
METROPOLE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement du Territoire –
Direction de Pôle Infrastructures et Déplacement

**CONCERTATION PREALABLE
CRÉATION DE LA TRAME VIAIRE
DU VALLON DE MALPASSÉ
A MARSEILLE 13^{ème} Arrondissement**

EXPOSITION PUBLIQUE

du mardi 26 juin au jeudi 26 juillet 2012

dans les locaux

**du Centre Social de Malpassé
7 avenue Saint Paul – 13 013 MARSEILLE**

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

**REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

En application de la délibération N° VOI 009-160/12/CC adoptée lors de la séance du 13 février 2012,
je soussigné,

M. Eugène CASELLI

Président de la Communauté
urbaine Marseille Provence Métropole

ouvre le présent registre contenant 25 feuillets numérotés de 1 à 50 et destiné à recevoir les
observations du public portant sur le projet de création de la trame viaire du vallon de Malpassé à
MARSEILLE 13^{ème} arrondissement.

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se
déroulera :

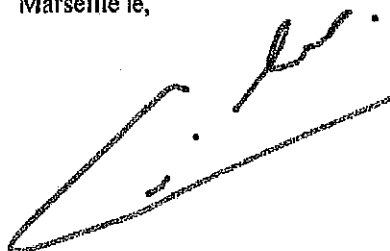
du mardi 26 juin au jeudi 26 juillet 2012

dans les locaux

**du Centre Social de Malpassé
7 avenue Saint Paul – 13 013 MARSEILLE**

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Marseille le,

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the official mentioned in the text.

**DECLARATION DE CLOTURE DE REGISTRE
DE CONCERTATION PREALABLE**

> LE PRÉSIDENT

Le jeudi 26 juillet 2012 à 18h00, le délai de la concertation préalable portant sur la création de la trame viaire du Vallon de Malpassé (13^{ème} arrondissement) ayant expiré, je soussigné,

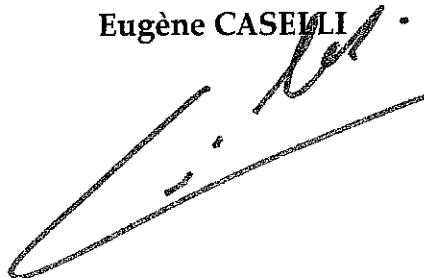
Monsieur Eugène CASELLI

Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

déclare clos le présent registre mis à disposition du public dans les locaux du Centre Social de Malpassé – 7, Avenue Saint-Paul – 13013 Marseille – pendant 4 semaines consécutives, du mardi 26 juin 2012 au jeudi 26 juillet 2012 inclus, et sur lequel aucune observation n'a été portée.

Marseille, le

Eugène CASELLI



SIÈGE INSTITUTIONNEL

LE PHARO <

58, BD. CHARLES-LIVON

13007 MARSEILLE

SERVICES ADMINISTRATIFS

LES DOCKS <

ATRIUM 10.7

10, PL. DE LA JOLIETTE

13002 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 91 99 99 00

TÉLÉCOPIE

04 91 99 99 01

**CONCERTATION PREALABLE
CRÉATION DE LA TRAME VIAIRE
DU VALLON DE MALPASSÉ
A MARSEILLE 13^{ème} Arrondissement**

EXPOSITION PUBLIQUE

du mardi 26 juin au jeudi 26 juillet 2012

dans les locaux

**de la Mairie du 7^{ème} Secteur
72 rue Paul Coxe – 13 014 MARSEILLE**

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

**REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

En application de la délibération N° VOI 009-160/12/CC adoptée lors de la séance du 13 février 2012,
je soussigné,

M. Eugène CASELLI

Président de la Communauté
urbaine Marseille Provence Métropole

ouvre le présent registre contenant 25 feuillets numérotés de 1 à 50 et destiné à recevoir les
observations du public portant sur le projet de création de la trame viaire du vallon de Malpassé à
MARSEILLE 13^{ème} arrondissement.

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se
déroulera :

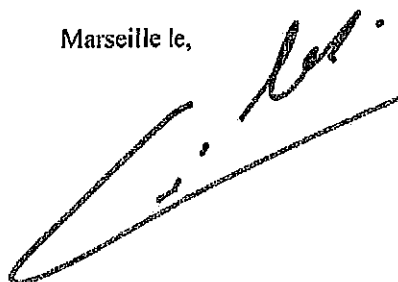
du mardi 26 juin au jeudi 26 juillet 2012

dans les locaux

de la Mairie du 7^{ème} Secteur
72 rue Paul Coxe – 13 014 MARSEILLE

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Marseille le,

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the official mentioned in the text.

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
2017/12	Mr TAVEAU 7 Bd Mundy 13013 Marseille. 1 Au niveau de la circulation dans la traverse des cyprès, qui est à sens unique je ne vois pas comment vous pouvez faire passer les voitures à double sens, alors qu'actuellement 1 fourgon a du mal à passer. La preuve en est, que le ramassage des poubelles s'effectue avec un véhicule plus petit qu'une fourgonnette. 2 Une fois la circulation débouchant sur Alphonse Daudet les voitures tournant à droite direction la poste et après où vont elles les bouchons sont fréquents aux heures de pointes, soit les voitures tournant à gauche devant la poste où la rue est minuscule. Et bouchebarrée, soit elles prennent la rue court très étroite au début où les cars s'arrêtent et bloquent la circulation. 3 Où mettez vous les voitures qui se stationnent de chaque côté de la traverse des cyprès ? moi je vais vous dire où elles vont se mettre, elles vont se stationner à la sauvagerie dans toutes les petites rues adjacantes sur les trottoirs. Aller voir le soir comment les voitures se garent en bas du Boulevard Raphaël, il y a des soir où je ne peux pas passer. 4 Et à part les incendies de voitures, de haies; les vols de voitures les vols de plaques, les cambriolages. Le quartier est calme et paisible. J'ai acheté

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
	Il y a deux ans j'aime ce quartier, j'aime Marseille avec ses 101 villages au milieu des zones urbaines. Ce que me gêne dans ce projet c'est l'effet entonnoir. qu'il en ressort. C'est bien de vouloir déboucler un Vallon. mais faut-il que ça débouche sur un boulevard capable d'accueillir un flot d'automobilistes. ce n'est pas en déplantant une épine pour la mettre à côté que vous allez résoudre le problème de Malpassé

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
23.07.12	M. et Mme FABRI 32 Bd de la Coopération 13^e Au sujet de votre projet d'ouverture à la circulation de la Traverse des Cyprès, vous semblez ne pas avoir étudié les conséquences :
	- Vous voulez ouvrir le flot de voiture vers la rue Alphonse Daudet située perpendiculairement à la Traverse des Cyprès. Or, cette portion de la rue A. Daudet est la plupart du temps bloquée par le stationnement de camions de livraison des différents commerces : fleuriste, boucher, casino, occasionnant de gros bouchons pouvant remonter jusqu'au bas des Bd Laveyron. Bouge (et ce quotidiennement) - 100 m plus loin nous devons tourner obligatoirement à droite devant la poste où le stationnement sauvage et les livraisons des vitriers sont permanents, bloquant à nouveau la circulation, des bus notamment. - L'option ① tourner dans la rue minuscule de la poste et souvent bloquée par son "shop" à l'intersection avec l'Avenue Corot. - L'option ②, tout doit mais pour sortir du secteur. Chaque jour, le secteur Alphonse Daudet est saturé par la circulation venant de la Rose St Séverin --- et des riverains de la Trise des Cyprès, Raphaël, etc ... Comment imaginer absorber le flux de la U 104 en plus. - Si vous désirez enlever des places

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse
	de stationnements, dans la traversée des Cyprien, où les riverains inont-ils étant donné les constructions nouvelles d'immeubles (Bd Raphaël ...) ayant attiré un grand nombre de véhicules supplémentaire qui se garent dans toutes ces impasses. Venez observer le soir !! - Enfin au niveau sécurité. Nous avons déjà à déplorer de nombreux actes de malveillance : voitures brûlées, vols ... Et ce avec des jeunes en scooter ou à pied donc ayant plus de difficultés à partir. Qu'en sera-t-il lorsque ils pourront venir en voiture pleine et avec la possibilité de s'enfuir rapidement par le nouvel accès à la U 104. Nous vivons depuis 16 ans dans ce secteur d'impasses et de calme, ayez l'amabilité de nous le laisser surtout que vous avez la possibilité d'utiliser le Bd Bouge déjà existant et juste à aménager.

Dates	OBSERVATIONS Noms et adresse	
7-4-	M^{me} DEL BLANCO Traversée des cyprès le projet initial de sortie B^d Bougru ne passait pas par là : car l'accès Directement à la Voie Rapide de Malpasso	3)
	La Traversée des cyprès étant suffisamment sécurisée en passage de voiture et stationnement - elle va occasionner beaucoup de nuisances pour tous les riverains.	
25.07.2011	M. Stéphane Casimir, traversée des cyprès Je suis contre le prolongement de la traversée des cyprès. Cela ne résoudra aucun problème mais génèrera plus de nuisances. • Le Vallon de Malpasso ne sera pas désenclavé, les voies péennes seront uniquement des voies traversantes comme à Fraix Vallon. • Il y aura un surplus d'embouteillage à la jonction de la traversée des cyprès et de la rue Alphonse Daudet. • Le vandalisme se développera encore plus. Le Vallon de Malpasso a besoin de travailleurs sociaux, de bureau municipal de proximité, de bureau d'aide sociale, de bureau postal. • Le Vallon de Malpasso a besoin de plus de sociabilité que de voies traversantes. Après tout de revenir à la situation antérieure cela sera devenu ingérable ou après un drame majeur?	b)

Mr le maire de secteur du 13 et 14eme

Mr le président de M/M

Mr le président du PQ de malpasse

Le projet de prolongation de la route entre les cèdres et la traverse des cyprès est a notre sens une erreur du fait de la configuration de la traverse qui est encombrée avec le stationnement des deux cotes de la voie

Le rétrécissement vers l'avenue Daudet

Le boulevard Raphael qui présente des virages a angles droit

L'insécurité qui risque de s'accroître car déjà de nombreuses voitures sont incendiées dans la traverse des feux de haies de cyprès, il y a six jours le poteau d'éclairage a brulé nous privant pendant 3 jours de lumière le soir

J'espère que le bon sens l'emportera sur un projet qui a notre sens n'a pas lieu d'être mais il sera plus opportun d'élargir le bd bouge qui lui est droit et direct sur le carrefour malpasse

Cordialement

Mme pichonneau pascal
Villa la culminante
Impasse Gautier
13013 Marseille



Mr le maire de secteur du 13 et 14eme

Mr le président de MPM

Mr le président du CIQ de malpasse

Le projet de prolongation de la route entre les cèdres et la traverse des cyprès est a notre sens une erreur du fait de la configuration de la traverse qui est encombrée avec le stationnement des deux cotes de la voie

Le rétrécissement vers l'avenue Daudet

Le boulevard Raphael qui présente des virages a angles droit

L'insécurité qui risque de s'accroître car déjà de nombreuses voitures sont incendiées dans la traverse des feux de haies de cyprès, il y a six jours le poteau d'éclairage a brulé nous privant pendant 3 jours de lumière le soir

J'espère que le bon sens l'emportera sur un projet qui a notre sens n'a pas lieu d'être mais il sera plus opportun d'élargir le bd bouge qui lui est droit et direct sur le carrefour malpasse

Cordialement

Mr rapoport
Villa blanche
Impasse Gautier
13013 Marseille



Mr le maire de secteur du 13 et 14eme

Mr le président de MPM

Mr le président du CIQ de malpasse

Le projet de prolongation de la route entre les cèdres et la traverse des cyprès est a notre sens une erreur du fait de la configuration de la traverse qui est encombrée avec le stationnement des deux cotes de la voie

Le rétrécissement vers l'avenue Daudet

Le boulevard Raphael qui présente des virages a angles droit

L'insécurité qui risque de s'accroître car déjà de nombreuses voitures sont incendiées dans la traverse des feux de haies de cyprès, il y a six jours le poteau d'éclairage a brulé nous privant pendant 3 jours de lumière le soir

J'espère que le bon sens l'emportera sur un projet qui a notre sens n'a pas lieu d'être mais il serai plus opportun d'élargir le bd bouge qui lui est droit et direct sur le carrefour malpasse

Cordialement

Mr siaud

Impasse Gautier 13013



Marseille le 19 juillet 2012

81

Madame CHOIRAT gillberte
Villa la Brise
13 Boulevard Gauthier
13013 MARSEILLE

Monsieur le Maire

Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements
72 rue Paul Corré
13014 MARSEILLE

Objet = projet de prolongement de la traverse des cyprès -

Monsieur le Maire,

J'apprends que la traverse des cyprès, dans notre quartier de S^t-Just-Malpasse doit être prolongée -

J'habite ce quartier calme, malgré les agressions et autres incivilités de voitures - et souhaite vivement garder ce calme -

D'autre part, la circulation, dans cette traverse, y serait difficile vue son étroitesse - n'apportant que bruit et pollution - et un surcroît de trafic sur l'avenue Alphonse Daudet déjà très engorgée -

Je compte sur votre appui pour que ce projet soit définitivement abandonné -

En vous remerciant pour le travail que vous faites déjà pour notre secteur, je vous prie d'après, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs -

CHOIRAT gillberte

G. Choirat

Mr Didier SAID
2 Boulevard Gautier
13013 MARSEILLE

Marseille, le 23 Juillet 2012

A l'attention du Responsable du PRU
de MPM

Objet : PRU Vallon de Malpassé

Monsieur,

Le vaste programme de renouvellement urbain du vallon de Malpassé génère pour les riverains de notre quartier (zone Boulevard Raphaël, Boulevard Gautier, Traverse des Cyprès, Boulevard Nardy) de vives inquiétudes. En effet, propriétaire depuis une douzaine d'années d'un petit pavillon, nous avons vu avec angoisse augmenter de façon très importante et particulièrement ces cinq dernières années, les actes de vandalisme (jets de pierre, incendies de containers poubelle voire incendies de véhicules à répétition) d'incivilité, et pour certains de nos voisins d'agressions verbales voire physiques. Nous mêmes ayant été cambriolés et plusieurs tentatives de vol interrompues fortuitement.

Tout en comprenant le désir de la Communauté Urbaine de désenclaver ces quartiers dits sensibles, il faut prendre en compte le désarroi et l'inconfort que de telles mesures pourraient provoquer pour un nombre considérable de petits propriétaires à l'âge parfois avancé, qui ne se verraient plus offrir comme alternative, pour une partie d'entre eux tout au moins, que de déménager vers des zones plus sécurisées.

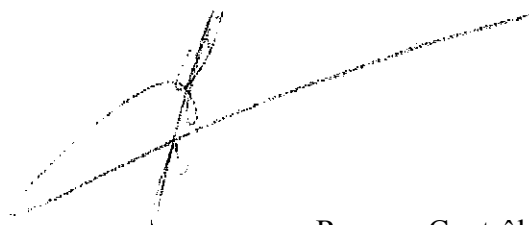
D'autre part, la réorganisation du trafic automobile sur des voies étroites et la difficulté des stationnements pour les riverains ne disposant pas de parking, associés à l'augmentation des nuisances sonores diurnes et nocturnes déjà existantes - rassemblement de groupes, de jeunes diffusant de la musique à fort volume, à des heures indues ou commentant à haute voix les derniers résultats sportifs ou footballistiques - viendront augmenter le stress des habitants du quartier qui n'osent se manifester ou protester.

Enfin, en simples termes de confort, il apparaît de plus en plus difficile de sortir ou de rentrer à toute heure, voire de rester dans son jardin tranquillement sans risquer un jet de pierre ou de bouteille.

Vous comprendrez aisément que pour un père de famille, la préoccupation sécuritaire reste primordiale et que la perspective de voir croître encore ce sentiment d'insécurité est tout à fait inacceptable.

Nous vous demandons donc de façon appuyée de comprendre notre position et de surseoir à la réalisation de ce projet.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées



Reçu au Contrôle de légalité le 7 janvier 2013

Mr le maire de secteur du 13 et 14eme

Mr le président de MPM

Mr le président du CIQ de malpasse

Le projet de prolongation de la route entre les cèdres et la traverse des cyprès est a notre sens une erreur du fait de la configuration de la traverse qui est encombrée avec le stationnement des deux cotes de la voie

Le rétrécissement vers l'avenue Daudet

Le boulevard Raphael qui présente des virages a angles droit

L'insécurité qui risque de s'accroître car déjà de nombreuses voitures sont incendiées dans la traverse des feux de haies de cyprès, il y a six jours le poteau d'éclairage a brulé nous privant pendant 3 jours de lumière le soir

J'espère que le bon sens l'emportera sur un projet qui a notre sens n'a pas lieu d'être mais il sera plus opportun d'élargir le bd bouge qui lui est droit et direct sur le carrefour malpasse

Cordialement

Mr Marini Jean
26 bd Raphael
13013 Marseille

Madame MOUCHEL Jacqueline
16 Bd Raphaël
13013 MARSEILLE



- NON -
Ouverture Tse des Cypres

Monsieur le Maire des 13° et 14°

Monsieur le Président de M P M

Monsieur le Président CIQ Malpassé

Marseille, le 17 Juillet 2012

Monsieur,

Suite à l'article paru dans la PROVENCE du 7 Juillet courant, concernant une création de route aux abords de la Cité des CEDRES afin de désenclaver le vallon de Malpassé.

Nous-sommes en pleine période de vacances et il semble inopportun pour consulter la population !!!!

Ouvrir la Traverse des Cypres est aller au devant de terribles problèmes : de circulation et d'insécurité pour les habitants de ce quartier.

Tous les jours des personnes âgées se font agresser, des voitures sont brûlées, des maisons cambriolées.

Cette Traverse est actuellement piétonne, qu'en sera t-il lorsqu'elle sera motorisée ?

Il était question d'élargir le Bd Bouge et d'aménager le carrefour : Daudet, Valdonne, Roubaix, Gémy ou en sont ces réfections.

Nous voulons vivre en paix dans ce quartier sans allées et venues permanentes.

PEREA André
1, Bd Gautier
13013 MARSEILLE

Marseille, le 22 Juillet 2012

12

M. le Maire des 13^{ème} & 14^{ème}

M. le Président de M.P.M.

M. le Président du C.I.Q. de Malpassé

Objet : ouverture de la traverse des Cyprès

Nous faisons suite à la réunion qui s'est tenue courant Juin au Centre Social des Cèdres et à l'article paru dans la Provence le 7 courant.

En ce qui concerne la concertation publique relative au désenclavement du vallon de Malpassé, la date butoir du 26 Juillet nous paraît inopportune étant donné la période des vacances ; ainsi beaucoup de personnes concernées ne pourront donner leurs avis.

1 - le plan du projet est incomplet puisqu'il ne représente que la partie supérieure de la traverse des Cyprès, la plus large, alors que le bas bordé d'immeubles, se rétrécit considérablement avec des stationnements de part et d'autre, rendant le passage impossible à certains véhicules, type benne à ordures ménagères par exemple.

2 - actuellement la circulation est déjà difficile dans le périmètre des Bd Raphaël, Coopération et traverse des Cyprès, malgré la création de sens uniques.
De nouveaux immeubles ont été construits ces dernières années amenant un surplus de population d'où le stationnement « sauvage ». Si vous interdisez le stationnement, celui-ci se déplacera et nous aurons les Bd Raphaël (déjà très encombré jour et nuit rendant certaines manœuvres difficiles), les Bd Gautier et Nardy envahis par lesdits véhicules.

3- ouvrir la traverse des Cyprès c'est emmener les grands ensembles (les Cèdres, les Genêts, les Cyprès, St-Paul), les collèges Rostand et Renoir à l'emprunter et si de plus se greffe le passage des transports en commun ... cela nous paraît complètement aberrant.

Toute cette nouvelle circulation va déboucher sur l'avenue Alphonse Daudet, déjà plus que saturée, ainsi que le Bd Alphonse Moute avec la poste et le stationnement. Vous cherchez vraiment la difficulté et non pas l'amélioration de la circulation.

D'autre part, il était prévu l'élargissement du Bd Bouge et l'aménagement du carrefour Valdonne, Roubaix, Gémy. On n'en parle plus, pourquoi ?

Nous pensons que l'idée était plus rationnelle, car par le Bd Gémy il y a l'accès direct à la voie rapide ce qui éviterait cet engorgement de l'avenue Alphonse Daudet qui va obligatoirement se produire.

Tout nous donne à penser que les responsables du projet de désenclavement du vallon de Malpassé, connaissent très mal les lieux et ne se sont jamais trouvés dans les embouteillages journaliers de ce secteur.

4 - quant à la sécurité, nous avons déjà beaucoup de problèmes, personnes agressées de tous âges, véhicules brûlés ou détériorés. Mes voisins d'en face ont eu leur haie de cyprès complètement détruite par le feu en 2 mois. L'ensemble de la Bastide, traverse des Cyprès, a également eu une grande partie de sa haie brûlée à plusieurs reprises.

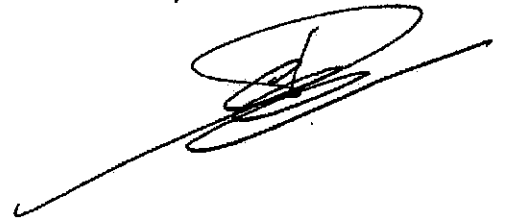
Nous n'osons imaginer ce que cette sécurité deviendra lorsque la voie sera ouverte à tous véhicules, alors que pour l'instant nous n'avons que le passage de piétons et des scooters qui échappent bien souvent à la poursuite de la police.

Nous avons une partie de nos voisins vieillissante qui désirent pouvoir sortir de chez eux en toute tranquillité alors qu'elle est la proie de vols à l'arrachée qui s'aggravent de jour en jour.

Nous souhaiterions une nouvelle consultation à la rentrée et une visite en commun du site pour vous démontrer que nos réticences sur ce projet sont fondées.

Nous espérons que vous tiendrez compte de toutes ces remarques car c'est le point de vue de tous les habitants de notre quartier.

M. PÉREIRA - ALFREDO



Philippe Chollat

22 bd Raphael

13013 Marseille

Mr le Maire des 13° et 14° ,

Mr le président de MPM,

Mr le Président du CIQ de Malpassé,

Objet : ouverture de la traverse des cyprès.

Dans la Provence du 7 juillet, vous nous dites qu'une concertation publique se poursuit jusqu'au 26 juillet au sujet de projets destinés au désenclavement du vallon de Malpassé : Ce sont les vacances, le moment me paraît inopportun pour vraiment consulter les personnes concernées !

1) Au point de vue de la circulation, actuellement, il est difficile de circuler dans le périmètre Bd de la coopération, bd Raphael, Traverse des cyprès ; et aux heures d'affluence, il est pratiquement impossible d'accéder à la rue Alphonse Daudet. Des sens uniques ont été créés améliorant un peu la circulation, mais il ne faut pas oublier les immeubles qui ont été construits ces dernières années, sans qu'il n'ait rien été prévu pour pallier à l'accès et au stationnement de cette nouvelle population. Quand vous parlez du stationnement sauvage cela correspond au volume de véhicules de ces nouveaux habitants du quartier ; vous voulez leur interdire le stationnement, mais où iront-ils, le quartier est saturé le soir en particulier ?

Ouvrir la traverse des cyprès c'est faire descendre dans le périmètre précité (et peut-être remonter ?) tous ceux des grands ensembles, les Cèdres, les Genêts, les cyprès, les lauriers, Saint -Paul, sans compter les 2 collèges, Renoir et Costand.

avec passage de transports en commun !!!

2) Au point de vue sécurité ; actuellement seule une population à pied, peut rejoindre par ce quartier de Malpassé les grands ensembles que je viens de citer : depuis 24 ans que j'habite ici, il m'a été volé 3 véhicules stationnés devant mon domicile ; je ne puis vous dire le nombre de pneus crevés, d'essuie-glaces arrachés, de portes pliées, de Niemann fracturés, de postes de radio volés, de véhicules rayés, de rétroviseur arrachés. Mon domicile a été cambriolé 2 fois, ma femme a été agressée devant chez nous (vol de son sac) plusieurs femmes âgées ont été agressées et ont peur de sortir le soir. Mon voisin d'en face a eu une voiture incendiée ; plusieurs voitures dont une il y a quinze jours, ont été incendiées dans la traverse des cyprès.

Que sera la sécurité, lorsque vous ouvrirez, la traverse des cyprès à une population non plus à pied, mais motorisée !

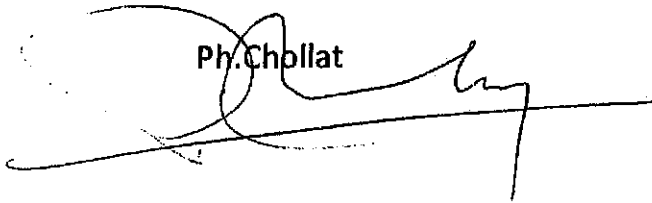
Ouvrir la traverse des cyprès c'est ouvrir la boîte de Pandore avec toutes les conséquences !

Il me semblait que vous deviez élargir le boulevard Bouge, et aménager le carrefour Daudet, Valdome, Roubaix, Gemy : qu'en est-il ?

Voici mes remarques qui sont le reflet de celles des voisins du quartier dont une partie est âgée et aspire à la paix.

Recevez l'expression de mes meilleurs sentiments

Ph. Chollat



14

Mr le maire de secteur du 13 et 14eme

Mr le président de MPM

Mr le président du CIQ de malpasse

Le projet de prolongation de la route entre les cèdres et la traverse des cyprès est a notre sens une erreur du fait de la configuration de la traverse qui est encombrée avec le stationnement des deux cotes de la voie

Le rétrécissement vers l'avenue Daudet

Le boulevard Raphael qui présente des virages a angles droit

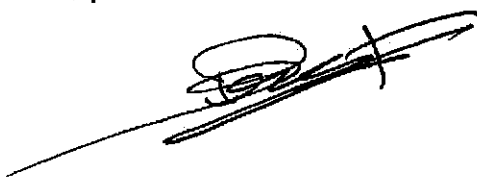
L'insécurité qui risque de s'accroître car déjà de nombreuses voitures sont incendiées dans la traverse des feux de haies de cyprès, il y a six jours le poteau d'éclairage a brulé nous privant pendant 3 jours de lumière le soir

J'espère que le bon sens l'emportera sur un projet qui a notre sens n'a pas lieu d'être mais il serai plus opportun d'élargir le bd bouge qui lui est droit et direct sur le carrefour malpasse

Cordialement

Mme Bonneau

Impasse Gautier 13013



M. & Mme TOUROS Marcel
1, Bd Nardy
13013 MARSEILLE

Marseille, le 20 Juillet 2012

15

M. le Maire des 13^{ème} & 14^{ème}

M. le Président de M.P.M.

M. le Président du C.I.Q. de Malpassé

Objet : ouverture de la traverse des Cyprès

Nous faisons suite à la réunion qui s'est tenue courant Juin au Centre Social des Cèdres et à l'article paru dans la Provence le 7 courant.

En ce qui concerne la concertation publique relative au désenclavement du vallon de Malpassé, la date butoir du 26 Juillet nous paraît inopportune étant donné la période des vacances ; ainsi beaucoup de personnes concernées ne pourront donner leurs avis.

1 - le plan du projet est incomplet puisqu'il ne représente que la partie supérieure de la traverse des Cyprès, la plus large, alors que le bas bordé d'immeubles, se rétrécit considérablement avec des stationnements de part et d'autre, rendant le passage impossible à certains véhicules, type benne à ordures ménagères par exemple.

2 - actuellement la circulation est déjà difficile dans le périmètre des Bd Raphaël, Coopération et traverse des Cyprès, malgré la création de sens uniques. De nouveaux immeubles ont été construits ces dernières années amenant un surplus de population d'où le stationnement « sauvage ». Si vous interdisez le stationnement, celui-ci se déplacera et nous aurons les Bd Raphaël (déjà très encombré jour et nuit rendant certaines manœuvres difficiles), les Bd Gautier et Nardy envahis par lesdits véhicules.

3- ouvrir la traverse des Cyprès c'est emmener les grands ensembles (les Cèdres, les Genêts, les Cyprès, St-Paul), les collèges Rostand et Renoir à l'emprunter et si de plus se greffe le passage des transports en commun ... cela nous paraît complètement aberrant.

Toute cette nouvelle circulation va déboucher sur l'avenue Alphonse Daudet, déjà plus que saturée, ainsi que le Bd Alphonse Moute avec la poste et le stationnement. Vous cherchez vraiment la difficulté et non pas l'amélioration de la circulation.

D'autre part, il était prévu l'élargissement du Bd Bouge et l'aménagement du carrefour Valdonne, Roubaix, Gémy. On n'en parle plus, pourquoi ?

Nous pensons que l'idée était plus rationnelle, car par le Bd Gémy il y a l'accès direct à la voie rapide ce qui éviterait cet engorgement de l'avenue Alphonse Daudet qui va obligatoirement se produire.

Tout nous donne à penser que les responsables du projet de désenclavement du vallon de Malpassé, connaissent très mal les lieux et ne se sont jamais trouvés dans les embouteillages journaliers de ce secteur.

4 - quant à la sécurité, nous avons déjà beaucoup de problèmes, personnes agressées, sans distinction d'âge, véhicules brûlés ou détériorés. Nous-mêmes nous avons eu le feu à quatre reprises à notre haie de cyprès qui a été complètement détruite en l'espace de 2 mois.

Nous n'osons imaginer ce que cette sécurité deviendra lorsque la voie sera ouverte à tous véhicules, alors que pour l'instant nous n'avons que le passage de piétons et des scooters qui échappent bien souvent à la poursuite de la police.

Nous avons une partie de nos voisins vieillissante qui désirent pouvoir sortir de chez eux en toute tranquillité alors qu'elle est la proie de vols à l'arrachée qui s'aggravent de jour en jour.

Nous souhaiterions une nouvelle consultation à la rentrée et une visite en commun du site pour vous démontrer que nos réticences sur ce projet sont fondées.

Nous espérons que vous tiendrez compte de tout ce qui précède car c'est le point de vue de tous les habitants de notre quartier.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a large, sweeping flourish that extends to the right.

GAUTHIER Simone
15, Bd Gautier
13013 MARSEILLE

Marseille, le 22 Juillet 2012

16

M. le Maire des 13^{ème} & 14^{ème}

M. le Président de M.P.M.

M. le Président du C.I.Q. de Malpassé

Objet : ouverture de la traverse des Cyprès

Nous faisons suite à la réunion qui s'est tenue courant Juin au Centre Social des Cèdres et à l'article paru dans la Provence le 7 courant.

En ce qui concerne la concertation publique relative au désenclavement du vallon de Malpassé, la date butoir du 26 Juillet nous paraît inopportune étant donné la période des vacances ; ainsi beaucoup de personnes concernées ne pourront donner leurs avis.

1 - le plan du projet est incomplet puisqu'il ne représente que la partie supérieure de la traverse des Cyprès, la plus large, alors que le bas bordé d'immeubles, se rétrécit considérablement avec des stationnements de part et d'autre, rendant le passage impossible à certains véhicules, type benne à ordures ménagères par exemple.

2 - actuellement la circulation est déjà difficile dans le périmètre des Bd Raphaël, Coopération et traverse des Cyprès, malgré la création de sens uniques.
De nouveaux immeubles ont été construits ces dernières années amenant un surplus de population d'où le stationnement « sauvage ». Si vous interdisez le stationnement, celui-ci se déplacera et nous aurons les Bd Raphaël (déjà très encombré jour et nuit), les Bd Gautier et Nardy envahis par lesdits véhicules.

3- ouvrir la traverse des Cyprès c'est emmener les grands ensembles (les Cèdres, les Genêts, les Cyprès, St-Paul), les collèges Rostand et Renoir à l'emprunter et si de plus se greffe le passage des transports en commun ... cela nous paraît complètement aberrant.

Toute cette nouvelle circulation va déboucher sur l'avenue Alphonse Daudet, déjà plus que saturée, ainsi que le Bd Alphonse Moute avec la poste et le stationnement. Vous cherchez vraiment la difficulté et non pas l'amélioration de la circulation.

D'autre part, il était prévu l'élargissement du Bd Bouge et l'aménagement du carrefour Valdonne, Roubaix, Gémy. On n'en parle plus, pourquoi ?

Nous pensons que l'idée était plus rationnelle, car par le Bd Gémy il y a l'accès direct à la voie rapide ce qui éviterait cet engorgement de l'avenue Alphonse Daudet qui va obligatoirement se produire.

Tout nous donne à penser que les responsables du projet de désenclavement du vallon de Malpassé, connaissent très mal les lieux et ne se sont jamais trouvés dans les embouteillages journaliers de ce secteur.

4 - quant à la sécurité, nous avons déjà beaucoup de problèmes, personnes agressées de tous âges, véhicules brûlés ou détériorés. Mes voisins d'à côté ont eu leur haie de cyprès complètement détruite par le feu en 2 mois. Les immeubles de la Bastide, traverse des Cyprès, ont eu également une grande partie de leur haie brûlée à plusieurs reprises.

J'ai moi-même été victime d'une agression qui m'a valu 1 mois d'hospitalisation (clavicule cassée), 1 mois de rééducation et 6 mois de soins à domicile.

Nous n'osons imaginer ce que cette sécurité deviendra lorsque la voie sera ouverte à tous véhicules, alors que pour l'instant nous n'avons que le passage de piétons et des scooters qui échappent bien souvent à la poursuite de la police.

Faisant partie du nombre des gens « plus très jeunes » qui habitent depuis de très nombreuses années ce quartier, nous souhaiterions pouvoir sortir de chez nous en toute tranquillité et ne pas être les proies de vols à l'arrachée qui s'aggravent de jour en jour.

Nous désirerions une nouvelle consultation à la rentrée et une visite en commun du site pour vous démontrer que nos réticences sur ce projet sont fondées.

Nous espérons que vous tiendrez compte de toutes ces remarques car c'est le point de vue de tous les habitants de ce quartier.

Spontin

M. et Mme TORDJMAN
2, Bd Nardy
13013 MARSEILLE

Marseille, le 24 Juillet 2012

17

M. le Maire des 13^{ème} & 14^{ème}

M. le Président de M.P.M.

M. le Président du C.I.Q. de Malpassé

Objet : ouverture de la traverse des Cyprès

Nous faisons suite à la réunion qui s'est tenue le 5 Juillet au Centre Social des Cèdres et à l'article paru dans la Provence le 7.

En ce qui concerne la concertation publique relative au désenclavement du vallon de Malpassé, la date du 26 Juillet nous paraît inopportune étant donné la période des vacances ; ainsi beaucoup de personnes concernées ne pourront donner leurs avis.

1 - le plan du projet est incomplet puisqu'il ne représente que la partie supérieure de la traverse des Cyprès, la plus large, alors que le bas bordé d'immeubles, se rétrécit considérablement avec des stationnements de part et d'autre, rendant le passage impossible à certains véhicules, type benne à ordures ménagères par exemple.

2 - actuellement la circulation est déjà difficile dans le périmètre des Bd Raphaël, Coopération et traverse des Cyprès, malgré la création de sens uniques.
De nouveaux immeubles ont été construits ces dernières années amenant un surplus de population d'où le stationnement « sauvage ». Si vous interdisez le stationnement, celui-ci se déplacera et nous aurons les Bd Raphaël (déjà très encombré jour et nuit), les Bd Gautier et Nardy envahis par lesdits véhicules.

3- ouvrir la traverse des Cyprès c'est emmener les grands ensembles (les Cèdres, les Genêts, les Cyprès, St-Paul), les collèges Rostand et Renoir à l'emprunter et si de plus se greffe le passage des transports en commun ... cela nous paraît complètement aberrant.

Toute cette nouvelle circulation va déboucher sur l'avenue Alphonse Daudet, déjà plus que saturée, ainsi que le Bd Alphonse Moute avec la poste et le stationnement. Vous cherchez vraiment la difficulté et non pas l'amélioration de la circulation.

D'autre part, il était prévu l'élargissement du Bd Bouge et l'aménagement du carrefour Valdonne, Roubaix, Gémy. On n'en parle plus, pourquoi ?

Nous pensons que l'idée était plus rationnelle, car par le Bd Gémy il y a l'accès direct à la voie rapide ce qui éviterait cet engorgement de l'avenue Alphonse Daudet qui va obligatoirement se produire.

Tout nous donne à penser que les responsables du projet de désenclavement du vallon de Malpassé, connaissent très mal les lieux et ne se sont jamais trouvés dans les embouteillages journaliers de ce secteur.

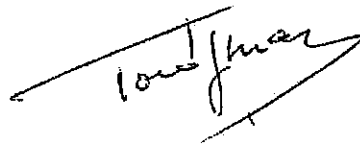
4 - quant à la sécurité, nous avons déjà beaucoup de problèmes, personnes agressées de tous âges, véhicules brûlés ou détériorés. Mes voisins d'en face ont eu leur haie de cyprès complètement détruite par le feu en 2 mois. L'ensemble de la Bastide, traverse des Cyprès, a également eu une grande partie de sa haie brûlée à plusieurs reprises.

Nous n'osons imaginer ce que cette sécurité deviendra lorsque la voie sera ouverte à tous véhicules, alors que pour l'instant nous n'avons que le passage de piétons et des scooters qui échappent bien souvent à la poursuite de la police.

Nous avons une partie de nos voisins vieillissante qui désirent pouvoir sortir de chez eux en toute tranquillité alors qu'elle est la proie de vols à l'arrachée qui s'aggravent de jour en jour.

Nous souhaiterions une nouvelle consultation à la rentrée et une visite en commun du site pour vous démontrer que nos réticences sur ce projet sont fondées.

Nous espérons que vous tiendrez compte de toutes ces remarques car c'est le point de vue de tous les habitants de notre quartier.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis J. Mar', enclosed within a simple, slightly irregular rectangular frame.

LOPEZ Claudine
2, Bd Nardy
13013 MARSEILLE

Marseille, le 24 Juillet 2012

M. le Maire des 13^{ème} & 14^{ème}

M. le Président de M.P.M.

M. le Président du C.I.Q. de Malpassé

Objet : ouverture de la traverse des Cyprès

Nous faisons suite à la réunion qui s'est tenue le 5 Juillet au Centre Social des Cèdres et à l'article paru dans la Provence le 7.

En ce qui concerne la concertation publique relative au désenclavement du vallon de Malpassé, la date du 26 Juillet nous paraît inopportune étant donné la période des vacances ; ainsi beaucoup de personnes concernées ne pourront donner leurs avis.

1 - le plan du projet est incomplet puisqu'il ne représente que la partie supérieure de la traverse des Cyprès, la plus large, alors que le bas bordé d'immeubles, se rétrécit considérablement avec des stationnements de part et d'autre, rendant le passage impossible à certains véhicules, type benne à ordures ménagères par exemple.

2 - actuellement la circulation est déjà difficile dans le périmètre des Bd Raphaël, Coopération et traverse des Cyprès, malgré la création de sens uniques.
De nouveaux immeubles ont été construits ces dernières années amenant un surplus de population d'où le stationnement « sauvage ». Si vous interdisez le stationnement, celui-ci se déplacera et nous aurons les Bd Raphaël (déjà très encombré jour et nuit), les Bd Gautier et Nardy envahis par lesdits véhicules.

3- ouvrir la traverse des Cyprès c'est emmener les grands ensembles (les Cèdres, les Genêts, les Cyprès, St-Paul), les collèges Rostand et Renoir à l'emprunter et si de plus se greffe le passage des transports en commun ... cela nous paraît complètement aberrant.

Toute cette nouvelle circulation va déboucher sur l'avenue Alphonse Daudet, déjà plus que saturée, ainsi que le Bd Alphonse Moute avec la poste et le stationnement. Vous cherchez vraiment la difficulté et non pas l'amélioration de la circulation.

D'autre part, il était prévu l'élargissement du Bd Bouge et l'aménagement du carrefour Valdonne, Roubaix, Gémy. On n'en parle plus, pourquoi ?

Nous pensons que l'idée était plus rationnelle, car par le Bd Gémy il y a l'accès direct à la voie rapide ce qui éviterait cet engorgement de l'avenue Alphonse Daudet qui va obligatoirement se produire.

Tout nous donne à penser que les responsables du projet de désenclavement du vallon de Malpassé, connaissent très mal les lieux et ne se sont jamais trouvés dans les embouteillages journaliers de ce secteur.

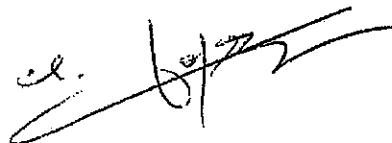
4 - quant à la sécurité, nous avons déjà beaucoup de problèmes, personnes agressées de tous âges, véhicules brûlés ou détériorés. Mes voisins d'en face ont eu leur haie de cyprès complètement détruite par le feu en 2 mois. L'ensemble de la Bastide, traverse des Cyprès, a également eu une grande partie de sa haie brûlée à plusieurs reprises.

Nous n'osons imaginer ce que cette sécurité deviendra lorsque la voie sera ouverte à tous véhicules, alors que pour l'instant nous n'avons que le passage de piétons et des scooters qui échappent bien souvent à la poursuite de la police.

Nous avons une partie de nos voisins vieillissante qui désirent pouvoir sortir de chez eux en toute tranquillité alors qu'elle est la proie de vols à l'arrachée qui s'aggravent de jour en jour.

Nous souhaiterions une nouvelle consultation à la rentrée et une visite en commun du site pour vous démontrer que nos réticences sur ce projet sont fondées.

Nous espérons que vous tiendrez compte de toutes ces remarques car c'est le point de vue de tous les habitants de notre quartier.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'cl. B. / 22', with a long horizontal stroke extending to the right.

Anne Marie BOUCHER
6, imp. de la Margelle
Marpasse
13013 Marseille
Tél 04 91 12 44 68

et Messieurs VIGNON
André et Raymond
M^r et M^{me} Guy DOMA

Marseille le 23/7/12

(4 Personnes)

(13)

M^r le Maire des 13^e et 14^e
M^r le Président au Ciq de Marpasse
M^{me} Corolier Présidente des Ciq de Marseille

O B J E T : ouverture de la traversée des cyprès

Pour le désenclavement du Vallon de Marpasse
une concertation publique a lieu jusqu'au 26 juillet
2012.

Au sujet de la circulation il est difficile
de passer en voiture Bol de la coopération, Bol Raphaël
traverse des cyprès à cause du stationnement
désordonné des véhicules, aux croisements, aux
les passages piétons, même si les trottoirs où il y
a des poteaux pour empêcher les voitures ou s'y
mettre ... si on verbalisait plus souvent les
gens chercheraient d'autres places ...
Pour prendre la 2^e partie du B^a Raphaël en
venant de la coopération, il faut s'y repencher
à deux fois, alors pour les camionniers ou autres
ça n'est pas facile non plus ... vous devez
bien le savoir ...

Donc vu cet engorgement néfaste, si
vous ouvrez la traversée des cyprès, il y aura
plus de passage de véhicules dont nous les
riverains, n'avons pas besoin.

montrons pas que c'est aussi un lieu
"dangereux" où nous ne comptons plus les expressions
de toutes sortes, vol de bijoux, vol de sacs ...
marchés de toutes sortes incendies de voitures, fouilles
de maisons, vol de voitures, vol dans les voitures avec
bris de glace, pneus coupés, roues volées etc ...
vol dans les villas ...

Alors vous pouvez dire que plus de voitures
n'y changera rien, car les délinquants se
déplacent en motos pour aller plus vite ...

En conclusion, Nous les riverains sommes
totalement contre ce projet qui va nous
apporter plus de déplacements et de problèmes
"d'anciens" lorsqu'il y aura cette libre circulation
que vous voulez nous réimposer ... au
va et vient incessant de véhicules au Bd
Rochas qui monteront et descendront en
permanence ... si c'est ça que vous voulez
... finir la tranquillité.

Recevez Messieurs, et Madame mes
salutations distinguées

Alf Bouches

Se joignent à moi :

Raymond

André

Guy

Vigilance au 4 impasse de la
Vigilance au 2 imp. de la ^{Madelle} Madelle
Poma au 2 Bd Polo

Poma

Imprimer

Page 1 sur 1

Objet : Ouverture traverse des Cyprès

De : CONFEDERATION CIQ (contact@confederationciq.fr)

À : cabinet@marseille-provence.fr; maire-de-marseille@mairie-marseille.fr; ghovsepian@mairie-marseille.fr;
vboyer@mairie-marseille.fr; permanenceparlementaire@sylvieandrieux.fr; yvette.prigent@og13.fr;

Cci : ciqmalpasse@yahoo.fr;

Date : Jeudi 26 juillet 2012 11h37

Mesdames, Messieurs les élus,

Encore une fois, un projet ambitieux pour notre ville et surtout pour le secteur de Malpassé Zup, se trouve confronté à l'opposition des habitants en raison de la légèreté des techniciens en charge du projet et du manque de véritable concertation.

Vous trouverez ci-joint le courrier que nous adressons, dans l'urgence, au Commissaire enquêteur. (Urgence due à l'information non reçue et non disponible sur vos sites et blogs respectifs!!! Merci à tous)

La plupart d'entre vous ont entendu mes positions favorables à ce projet sauf sur l'ouverture, irresponsable, de la traverse des Cyprès, mais force est de constater que vous manquez d'une véritable écoute aux problèmes de ceux qui sont sur le terrain ou alors vous pensez qu'il s'agit d'un détail, et laissez moi vous dire que c'est le genre de détail qui tue!

Désespérément votre.

Monique CORDIER

Présidente

04 91 33 06 09

06 20 61 82 79

<http://www.confederationciq.fr/>



**CONFEDERATION GENERALE
DES COMITES D'INTERET DE QUARTIER
DE LA VILLE DE MARSEILLE ET DES COMMUNES
ENVIRONNANTES**

24 Bd Garibaldi - 13001 MARSEILLE -
☎ 04.91.33.06.09. - FAX 04.91.33.55.

Marseille, le 25 juillet 2012

Objet : ouverture des voies dans le secteur de Malpassé et Saint Just

Monsieur le commissaire enquêteur,

En premier point, nous contestons la validité de cette enquête publique, pour deux raisons essentielles :

- la date choisie le mois de juillet période estivale
- la communication incomplète de cette dite enquête à part un article sur un quotidien local

D'habitude MPM nous envoie directement par avis recommandé les renseignements sur toute modification au POS, voirie etc. Mais dans le cas qui nous préoccupe aucune info, même sur les sites internet de MPM ou de la Mairie de Marseille et pas davantage sur celui de la Mairie de secteur. Est-ce de volonté délibérée ?

Une autre raison de notre contestation concerne les concertations préalables qui ont été faites uniquement avec des habitants de Malpassé-Zup en oubliant ceux de Malpassé-Centre et ceux de Saint Just qui pourtant seront les plus fortement impactés par la création de cette communication entre les deux quartiers.

En second point, l'ouverture de la traverse des Cyprès va apporter plus de problèmes que de solutions : En effet, le secteur compris entre le boulevard de la Coopération et la traverse des Cyprès souffre déjà de manque de parking pour les résidents et la solution prévue par MPM de poser des potelets pour, soi-disant, réduire le stationnement sauvage ne sera pas efficace car ces voitures sont celles des résidents qui n'ont aucune alternative pour le stationnement (actuellement aucun parking même payant et aucun espace pouvant être transformé en parking) de plus ces voitures sont stationnées sur la voie et non sur le trottoir la solution du potelet, à part de coûter au contribuable, n'est que la réponse d'un « soi-disant » professionnel qui ne s'est même pas déplacé sur le terrain. Preuve, s'il en faut que la solution de l'ouverture de la traverse a été décidée sur plan et non in situ, de plus sans réflexion ni sérieux.

Sans oublier que la construction dans le cadre de l'ANRU de nouveaux bâtiments aux CEDRES va créer sur cette voie de nouveaux besoins de parking (les places nouvelles prévues ne correspondant même pas à une par appartement ce qui est légal pour des logements sociaux mais n'apporte pas de solution au stationnement dit sauvage.

A part d'interdire sur ce périmètre la possession de voiture (ce qui serait une solution pas plus irréaliste que l'ouverture de la traverse) nous ne voyons pas comment une circulation déjà très difficile pourra être améliorée par le projet tel que prévu.

La sortie sur Alphonse Daudet et Corot provoquera aussi encore plus d'encombrement dans une zone déjà saturée.

Fourni

Autre problème : la sécurité. Le secteur de Malpasse-Zup, les cités Corot-Bellevue et Saint Paul sont des lieux malheureusement célèbres pour des faits qui défraient tous les jours la chronique des faits divers, mais pas anodins, trafic de drogue, contrebande d'armes et autres règlements de compte et guerre de gang

Croyez vous que de faire communiquer plus facilement ces ensembles qui sont sous la coupe, non du droit républicain, mais de bandes rivales de communautés différentes, peut sérieusement engendrer une sérénité souhaitée par les habitants de ces secteurs déjà fragiles actuellement.

Enfin, l'ouverture des Cypres ne désenclavera en rien les Cèdres ou Saint Paul car pour les Cèdres, le bd bouge, l'avenue de Saint Paul et la U104 vers la L2 remplissent ce rôle et pour Saint Paul la création de la voie vers le centre de vie du merlan et la voie existante sur Corot désenclavent la cité.

Nous possédons à ce jour une pétition contre cette ouverture de plus de 300 signatures, pétition lancée seulement depuis deux jours et que nous vous transmettrons au plus tôt.

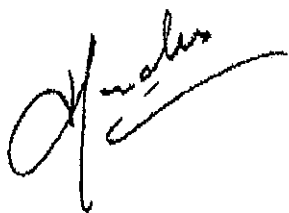
Sur les autres aménagements de cette zone nous n'avons pas, à première vue, d'avis défavorable, mais nous n'avons eu connaissance de ce dossier que depuis quelques jours.

La Présidente de la Confédération

Monique CORDIER

Le Président de la Fédération du 13ème

Patrick RIZZITELLI



**DECLARATION DE CLOTURE DE REGISTRE
DE CONCERTATION PREALABLE**

> LE PRÉSIDENT

Le jeudi 26 juillet 2012 à 16h30, le délai de la concertation préalable portant sur la création de la trame viaire du Vallon de Malpassé (13^{ème} arrondissement) ayant expiré, je soussigné,

Monsieur Eugène CASELLI

Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

déclare clos le présent registre mis à disposition du public en Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements – 72, rue Paul Coxe – 13014 Marseille – pendant 4 semaines consécutives, du mardi 26 juin 2012 au jeudi 26 juillet 2012 inclus, et sur lequel ont été portées 20 observations

Marseille, le

Eugène CASELLI



SIÈGE INSTITUTIONNEL

LE PHARO <

58, BD. CHARLES-LIVON

13007 MARSEILLE

SERVICES ADMINISTRATIFS

LES DOCKS <

ATRIUM 10.7

10, PL. DE LA JOUETTE

13002 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 91 99 99 00

TÉLÉCOPIE

04 91 99 99 01

**CONCERTATION PREALABLE
CRÉATION DE LA TRAME VIAIRE
DU VALLON DE MALPASSÉ
A MARSEILLE 13^{ème} Arrondissement**

EXPOSITION PUBLIQUE

du mardi 26 juin au jeudi 26 juillet 2012

dans les locaux

**de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
58 boulevard Charles Livon – 13 007 MARSEILLE**

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

En application de la délibération N° VOI 009-160/12/CC adoptée lors de la séance du 13 février 2012, je soussigné,

M. Eugène CASELLI

Président de la Communauté
urbaine Marseille Provence Métropole

ouvre le présent registre contenant 25 feuillets numérotés de 1 à 50 et destiné à recevoir les observations du public portant sur le projet de création de la trame viaire du vallon de Malpassé à MARSEILLE 13^{ème} arrondissement.

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

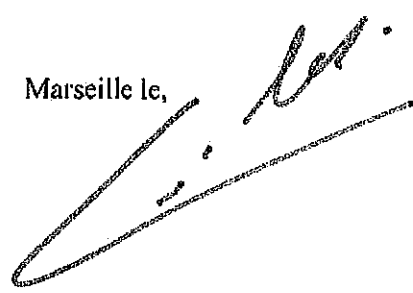
du mardi 26 juin au jeudi 26 juillet 2012

dans les locaux

de la **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**
58 boulevard Charles Livon – 13 007 MARSEILLE

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Marseille le,



**DECLARATION DE CLOTURE DE REGISTRE
DE CONCERTATION PREALABLE**

> LE PRÉSIDENT

Le jeudi 26 juillet 2012 à 17h00, le délai de la concertation préalable portant sur la création de la trame viaire du Vallon de Malpassé (13^{ème} arrondissement) ayant expiré, je soussigné,

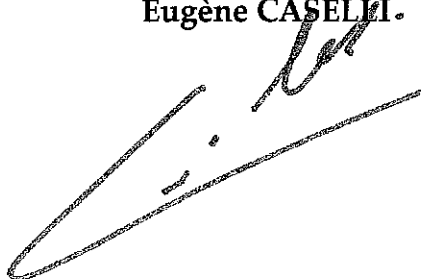
Monsieur Eugène CASELLI

Président de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole

déclare clos le présent registre mis à disposition du public au siège de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Palais du Pharo – 58, boulevard Charles Livon – 13007 Marseille – pendant 4 semaines consécutives, du mardi 26 juin 2012 au jeudi 26 juillet 2012 inclus, et sur lequel aucune observation n'a été portée.

Marseille, le

Eugène CASELLI.



SIÈGE INSTITUTIONNEL

LE PHARO <

8, BD. CHARLES-LIVON

13007 MARSEILLE

SERVICES ADMINISTRATIFS

LES DOCKS <

ATRIUM 10.7

10, PL. DE LA JOLIETTE

13002 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 91 99 99 00

TÉLÉCOPIE

04 91 99 99 01

Reçu au Contrôle de légalité le 7 janvier 2013